



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – UNSA

Section des Deux-Sèvres

8, allée Pauline Kergomard

79000 NIORT

Téléphone : 05.49.33.79.01

Courriel : 79@se-uns.org

à

Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
D.S.D.E.N.

61, avenue de Limoges
79022 NIORT Cedex

Niort, le 14 mars 2016

Objet : Permutations 2016 – demandes des collègues du 79 vers le 17

Monsieur le Directeur Académique,

Par ce courrier, le SE-Unsa 79 souhaiterait vous alerter sur les situations des enseignants du 1er degré en attente de mutation pour la Charente-Maritime.

Chaque année, une quarantaine de collègues participe aux permutations informatisées afin d'intégrer la Charente-Maritime. Le système actuel des permutations ne leur permet pas de se projeter dans l'avenir. Ainsi, le nombre de demandes satisfaites diminue fortement et le barème des derniers sortants ne cesse d'augmenter.

Résultats des permutations	Nombre de demandes satisfaites	Barème du dernier sortant
Mars 2013	9	536 points
Mars 2014	5	636 points
Mars 2015	3	749 points
Mars 2016	0	

En 2016, près d'un quart des collègues demandant la Charente-Maritime a plus de 600 points de barème. Cinq collègues ont fait valoir une séparation de conjoint de plus de 4 ans (certains ayant également exercé leur année de stage dans les Deux-Sèvres). Les mutations nationales ont livré leur verdict : sur les 45 demandes, aucune n'a abouti.

Cette situation a pour conséquence de laisser des collègues dans des situations de fragilité. Les professeurs des écoles qui nous ont contacté ont fait part de leur désarroi à l'annonce des résultats. Pour la plupart d'entre eux, cela fait plusieurs années qu'ils demandent une mutation pour rapprochement de conjoint sans avoir de visibilité sur la possibilité d'une mutation dans les années à venir ; d'autant que la Charente-Maritime n'accorde que très rarement d'ineat. Ils sont découragés de ne pouvoir intégrer un département appartenant à la même académie.

Suite à l'impossibilité de muter vers la Charente-Maritime, certains collègues se retrouvent face à un choix :

- continuer à exercer leur métier avec une fatigue chronique liée à des déplacements quotidiens importants, avec une difficulté croissante à conjuguer vie professionnelle et vie personnelle ;
- ou renoncer à exercer en partie ou complètement à leur métier pour rester auprès de notre famille. Se mettre à temps partiel sur autorisation ou en disponibilité n'est pas sans conséquence sur un plan financier ou dans le déroulement de la carrière.

Une partie des collègues qui nous ont contacté ont déjà rencontré le médecin du Rectorat, le Docteur Roux ou vont prendre rendez-vous avec elle.

Les échecs aux permutations ont un impact mécanique sur le mouvement intra puisque les collègues concernés cherchent à se rapprocher au maximum des communes « limitrophes » au 17.

L'affectation des stagiaires complexifie aussi la situation. Les postes bloqués limitent les possibilités de mobilité aux collègues désireux de se rapprocher de leur domicile.

Le SE-Unsa 79 s'inquiète également du fait que sur les 18 collègues intégrant notre département, 8 aient demandé la Charente-Maritime en 1er vœu ; le 79 étant le 3ème vœu pour certains. Il est probable que ces collègues espèrent obtenir également un poste à proximité du 17 lors du mouvement intra.

Le SE-Unsa national demandant la tenue d'un groupe de travail ministériel destiné à étudier les cas les plus problématiques, nous avons fait remonter la situation de blocage qui existait vers la Charente-Maritime.

Conscient des multiples contraintes liées au nombre d'enseignants dans les Deux-Sèvres, le SE-Unsa 79 espère que quelques collègues pourront encore être satisfaits lors des ineat/exeat. Nous sollicitons de votre bienveillance le suivi des collègues demandant un changement de département vers la Charente-Maritime.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Carole COMBE



Secrétaire Départementale du SE-Unsa 79
Pour les élus du SE-Unsa à la CAPD